



Rachat des combles par copropriétaires

Par **karita**, le **23/06/2010** à **15:00**

Bonjour,

Au cours du 2ème trimestre 2009 l'assemblée générale des copropriétaires a donnée son accord aux copropriétaires du dernier étage pour l'aquisition des combles situés au dessus de leur logement.

La création de ces lots a eu pour effet de porter le total des quote-parts de copropriété générale à 10274èmes au lieu des 10000èmes.

A ce jour rien n'est réglé :

-Ces lots n'ont pas été payés par les acquéreurs qui ont déjà effectué des travaux dans "leurs" combles,

-les charges sur les parties communes sont toujours calculées sur un total de quote-part de 10000èmes au lieu de 10274èmes

Vous serait-il possible de me conseiller pour :

1) Faire payer ces achats ?

2) demander un recalcul rétroactif des quote-parts des charges générale de copropriété ?

Merci de votre réponse;